



Protocole sanitaire de Galatée En période épidémique Covid 19

Version N° 3 du 10 septembre 2020

Rédacteur Michel Brousse

Validation : Bureau Galatée

1) Préambule

Ce document de travail est une réflexion interne du Club Galatée pour circuler dans la piscine. Les règles préconisées par la Mairie et le gestionnaire seront à respecter scrupuleusement. Si ces règles évoluent, le présent protocole pourra être révisé.

Pour pratiquer notre activité subaquatique, la réglementation en vigueur exige la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an pour l'attribution d'une licence ou pour la plongée en scaphandre au-delà de 6 mètres dans les clubs affiliés à la FFESSM. L'inquiétude ne vient pas de l'eau. « On est dans la fourchette haute en chlore, ce qui permet une bonne désinfection ». La crainte d'une transmission virale réside plutôt dans la proximité de plongeurs/nageurs qui respirent fort et expulsent des gouttelettes.

Avant la reprise, le club Galatée va envoyer à tous les adhérents des règles sanitaires préconisées par les autorités et l'**auto questionnaire Covid-19** mis à disposition par notre fédération. Il a été conçu pour accompagner la reprise d'activités et a été validé, entre autres, par le Médecin Fédéral National.

Il est impératif de bien respecter les **mesures barrières et la distanciation physique** et de **porter un masque** (masques lavables en tissu, masques jetables chirurgicaux). Les rassemblements doivent rester limités à 10 personnes dans l'espace public (*aucun groupe de plus de 10 pratiquants, encadrant compris*).

Je vous remercie de bien respecter les **Horaires d'ouverture de la piscine 19h45 ET 20h00 au bord du bassin**. Aucun regroupement ne sera accepté dans le hall de la piscine. Chaque adhérent devra être en possession d'un produit anti buée pour son masque (ne pas cracher dans son masque)

Une brosse et du produit de décontamination seront disponibles. Chaque adhérent pourra les utiliser dans le lavabo blanc des sanitaires à côté des douches.

Plusieurs groupes de 10 pratiquants pourront être accueillis simultanément dès lors que :

- Chaque groupe respecte en son sein les règles de distanciations physiques imposées pour la pratique sportive et le port du masque sur le visage (lavable en tissu, masque jetable chirurgical)
- L'espace disponible, la pratique proposée et les modalités de circulation et d'espacement des groupes se conforment aux principes généraux de distanciation.



Récupération du matériel (port du masque lavable ou jetable chirurgical OBLIGATOIRE) : Les groupes prépa N1 seront les 1ers à aller dans le local technique, suivi des ADO, prépa N2, N3/Ludique et, N4

Restitution du matériel avec masque sur le visage : Les groupes prépa N1 seront les 1ers à retourner dans le local technique, suivi des ADO, prépa N2, N3/Ludique et N4

Dans le cadre de la pratique l'utilisation de **votre propre matériel est fortement recommandé**. Il est interdit d'échanger le matériel emprunter entre adhérents.

Une fiche de présence pour les « travailleurs indépendants » qui ne sont pas dans les cours supervisés par un moniteur. **Merci à eux d'émarger ce document avant la mise à l'eau.**

2) Les moniteurs de Galatée

Les actes de prévention sont indispensables pour éviter par la suite bien des problèmes. **Chaque moniteur DEVRA ETRE VIGILANT :**

- Identifier et évaluer les risques de l'élève. En cas de suspicion dialoguer et demander à l'adhérent de retourner chez lui et d'aller consulter un médecin.
- Préparer une fiche de présences pour assurer la traçabilité des cas contacts.

3) Avant la mise à l'eau

- Entrer dans la piscine avec un masque (masques lavables en tissu, jetables chirurgicaux) sur le visage
- Suivre le cheminement prescrit par le gestionnaire de la piscine Vert Marine
- Prendre les vestiaires individuels ou vestiaire collectif en respectant les mesures barrières
- Se doucher reste obligatoire
- Monter directement sur le bord du bassin
- Rejoindre votre groupe
- Descendre par petit groupe (sur demande du moniteur) pour aller chercher le matériel
- Un groupe dans le local et 1 personne à la fois dans la cage matérielle
- Ne pas s'équiper dans le local et surtout ne pas faire d'attroupement
- Si possible s'équiper au bord du bassin ou alors dans le couloir en fonction
- Au bord du bassin, laisser tremper impérativement votre détendeur et l'octopus dans l'eau chlorée de la piscine (les détendeurs seront désinfectés avec le même protocole que d'habitude)
- Avant utilisation, tremper tout le matériel de plongée dans l'eau chlorée de la piscine

4) Pendant la séance

- Interdit de cracher dans son masque.
- Privilégier le Briefing si possible dans l'eau avec règles de distanciation
- Suivre les conseils des moniteurs
- Pas d'échange d'embout
- Simuler la prise de détendeur de secours
- Ne gonfler le gilet qu'avec l'inflateur, pas en expirant dans le direct system en ayant ouvert la purge lente



-

5) Après la séance

- Après utilisation laisser tremper le détendeur dans l'eau chlorée avant de redescendre ranger le matériel
- Descendre par petit groupe, masque lavable ou chirurgical sur son visage pour ranger le matériel
- Un groupe dans le local et 1 personne à la fois dans la cage matérielle
- Ne pas se déséquiper dans le local
- Suivre le cheminement de sortie indiqué par le gestionnaire de la piscine Vert Marine
- Sortir de la piscine (pas d'utilisation des sèche cheveux)

6) Adhérent face au Covid

- Je suis encore chez moi et je ne me sens pas très bien. Je pense avoir des symptômes (mêmes bénins) : Je reste chez moi (le déplacement est un des principaux vecteurs de propagation). Je contacte mon médecin traitant et je préviens si possible le club.

7) Si vous êtes un cas contact ou un cas confirmé

- Toute personne du club ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 (« cas contact ») doit faire l'objet de dépistage systématique, contacter son médecin, ainsi qu'en informer le club sans délai.
- Toute personne du club étant un cas confirmé de COVID-19 doit également en informer le club sans délai. Le club tiendra à sa disposition les fiches de composition des palanquées / groupes pour identifier les cas contacts afin qu'ils fassent l'objet d'un dépistage systématique, contacter leur médecin.